

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAI

Séance du 19 mars 2015

L'an deux mil quinze et le dix-neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron Tuffier
Mrs Mallet Breton Penicaud Perot Verrier Bigot

Absents avec procuration :

Mme Breteau donne procuration à Mme Péan
M. Blondeau donne procuration à M. Odeau

Mme Péan a été nommée secrétaire.

Adoption du Compte de gestion du Budget Général 2014:

Après avoir pris connaissance du BP 2014 et de toutes les opérations de dépenses et de recettes sur l'année 2014, le conseil municipal n'émet aucune observation. Le compte de gestion présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

Affectation de résultat

Affectation obligatoire :

Besoin à couvrir : 122 088,45€

Affectation au compte 1068 : 122 088,45€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté ligne 002 : 94 050,14€

Adoption du Budget Primitif Général 2015:

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement: 420 139€

Section Investissement : 269 081€

Adoption du Compte de gestion du Budget Assainissement 2014:

Après avoir pris connaissance du BP 2014 et de toutes les opérations de dépenses et de recettes sur l'année 2014, le conseil municipal n'émet aucune observation. Le compte de gestion présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

Affectation de résultat

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

-Un excédent d'exploitation de 28 538,97€

-Un déficit d'investissement de 16 230,37€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit:

Besoin à couvrir :

- Affectation au compte 1068 : 16 230,37€

- Affectation au déficit reporté (001) =16 230,37€

- 002 : 12 308,60€

Adoption du Budget Primitif d'assainissement 2015:

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif d'assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement: 33 208€

Section Investissement : 37 453€

Vote des taux d'imposition 2015.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Après avoir pris connaissance du produit attendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de ne pas augmenter les taux suivants ;

-Taxe d'habitation 12,87%

-Taxe foncière (bâti) 7,79%

-Taxe foncière (non bâti) 15,90%

-Cotisation foncière des entreprises 15,98%

Toiture logement communal.

Lors du débat d'orientation budgétaire, le conseil municipal avait évoqué la nécessité de refaire la toiture du logement communal situé 1 route de Saint-Maixent. Monsieur le Maire présente un premier devis reçu.

Les membres du conseil demandent à ce que deux autres entreprises soient consultées. Le conseil décidera du choix de l'entreprise lors d'un prochain conseil au vu des devis reçus.

Installation d'un sèche mains à la salle polyvalente.

Monsieur le maire informe les membres du conseil de la nécessité de tirer un câble depuis le tableau électrique jusqu'au toilettes pour l'alimentation du sèche mains.

Le devis de JCPélec s'élève à 249,60€

Quatre références sont proposées pour le choix de l'appareil.

Le conseil municipal ayant pris connaissance des différentes puissances et consommations décide d'accepter à l'unanimité le devis concernant la référence OS13SMM03 d'un montant HT de 360,10€ ainsi que le devis pour l'alimentation électrique. Ces factures seront réglées au compte 2313 programme 61 (salle polyvalente). Monsieur le Maire est chargé de la signature des devis.

Achat écran

Monsieur le maire présente 3 devis concernant l'achat d'un écran avec adaptateur.

Le conseil municipal décide de valider le devis n° DE38204 de chez Delta pour un montant TTC de 371,11€. Cette facture sera réglée en investissement au compte 2183 programme 56.

Spectacle de Noël 2015.

Monsieur le maire informe les conseillers que le Noël des enfants aura lieu le samedi 28 novembre 2015 à 20h à la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose un contrat avec « Soko le Clown (nom de scène) » de Monsieur CHEREL Claude, auto-entrepreneur pour un spectacle musical et parodiste d'une durée d'une heure et pour un coût total de 300€. Cette facture sera proratisée en fonction du nombre d'enfants de Saint Martin des Monts avec lequel nous mutualisons cette manifestation.

Les membres du conseil acceptent le contrat et chargent Monsieur le Maire de sa signature.

Devis pour mission topographique

En préalable aux travaux d'enfouissement des réseaux rue Beauregard nous devons les enregistrer sur le site www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr.

Monsieur le Maire rappelle que nous devons porter à la connaissance des entreprises effectuant les travaux, la présence des réseaux souterrains. Le guichet unique recense tous les réseaux implantés en France ainsi que les coordonnées de leurs exploitants.

Afin de se conformer à la réglementation, un état de nos réseaux doit officiellement faire l'objet d'un relevé.

Un devis estimatif est présenté par Christophe BARBIER, Géomètre-expert qui s'élève à 1 020,00€ comprenant le relevé de l'ensemble des réseaux d'assainissement unitaire, l'ouverture des regards pour prise de la côte des canalisations, le rattachement au système IGN 69 et RGF 93 (CC48) ainsi que la fourniture d'un plan papier et d'un fichier format Autocad.

Les membres du conseil acceptent le devis de M. Barbier et chargent Monsieur le Maire de sa signature.

Remise en état éclairage public.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que plusieurs lampadaires de la commune ne fonctionnent plus.

L'entreprise JCPélec a répertorié les appareils défectueux et a chiffré leurs réparations.

Le devis s'élève à 1 183.80€ TTC.

Le conseil donne son accord.

Circuit de l'huisne**DIVERS :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Madame Virlouvet sollicitant une demande pour un abri bus au lieu dit Courvalain

Pour copie conforme
Le Maire, M. ODEAU